

Questions orales

Quant à la seconde partie de la question du député, elle porte sur la suite à donner aux travaux du comité Fraser. Cela relève de mon collègue, le ministre de la Justice.

ON DEMANDE UNE MESURE MODIFICATIVE

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, comme le sous-ministre du Revenu national a dit que malgré la décision de la Cour d'appel, tout continue de fonctionner comme à l'accoutumée au ministère, le ministre peut-il nous expliquer ce mépris apparent pour la justice canadienne? Plutôt que de regarder les tribunaux de haut, pourquoi le ministre attend-il après la Commission Fraser? Pourquoi ne présente-t-il pas immédiatement le projet de loi si nécessaire pour colmater cette brèche qui saute aux yeux?

L'hon. Perrin Beatty (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, j'ai eu la possibilité d'examiner aujourd'hui à Ottawa la décision du juge. Les instructions que j'ai données à mon personnel il y a une heure sont de transmettre de nouvelles directives aux postes frontière portant que lorsque les tribunaux jugent une disposition *ultra vires*, le principe qui passe avant tout c'est le respect de la loi. Le gouvernement doit obéissance à la loi. Il ne peut pas agir à sa guise. Telles sont mes instructions. Cependant, nous signalerons aux autorités locales toutes importations qui violent le Code criminel.

Par la seconde moitié de sa question, le député montre encore qu'il n'a pas écouté ce que j'ai répondu à sa première question. Je n'ai pas le pouvoir de modifier le Tarif des douanes, ni celui de modifier le Code criminel. Il peut bien, s'il le veut, demander à mon collègue le ministre de la Justice quelle suite il entend donner aux travaux de la Commission Fraser, mais moi je n'ai pas compétence en ce domaine.

Le député, qui nous conseille sur le maintien de l'ordre, devrait aussi comprendre que je ne vais pas chercher à faire la loi, en proposant des choses pour lesquelles je suis sans pouvoirs.

ON DEMANDE QU'UNE MESURE SOIT PRÉSENTÉE SUR-LE-CHAMP

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, mon autre question supplémentaire s'adresse au ministre de la Justice. Notre parti est prêt à adopter dans les 24 heures une mesure législative visant à colmater la brèche évidente que la Cour d'appel fédérale a révélée en matière de pornographie avec enfants et de pornographie avec violence. Le ministre est-il disposé à s'engager au nom de son gouvernement à présenter sur-le-champ la mesure nécessaire pour colmater cette brèche évidente et s'assurer de la sorte que les frontières du Canada ne seront pas laissées grandes ouvertes à ce type de pornographie, comme la décision de la Cour d'appel fédérale vient de le laisser?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je me réjouis de constater que le député et son parti seraient favorables à des modifications ou changements en ce sens et appuieraient une mesure législative visant à remplacer les dispositions qui ont maintenant été jugées inopérantes. Mais le député me paraît trop sélectif. La pornographie est la pornographie. Je ne pense pas que nous puissions nous attaquer uniquement à la pornographie avec enfants ou à quelque autre genre de pornographie

dont se préoccupe plus particulièrement le député. Lorsque nous présenterons un projet de loi, si telle est la solution que nous adoptons, il s'appliquera à la pornographie en général, que ce soit la pornographie avec enfants ou n'importe quel autre genre de pornographie. Le libellé devra en être très précis étant donné le jugement qu'a rendu la Cour d'appel.

Tout ce que je puis dire au député, monsieur le Président, c'est que nous examinons la situation afin de pouvoir arrêter la meilleure ligne de conduite possible. Nous nous réjouissons d'avoir la collaboration du Nouveau parti démocratique. Je suppose que l'opposition officielle est elle aussi contre la pornographie et qu'elle collaborera pour faire en sorte que la mesure proposée soit adoptée très rapidement à la Chambre. Je fais appel à la collaboration des députés de tous les partis et je suis persuadé que l'offre du député sera retenue en temps opportun.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LES PLUIES ACIDES—LA NOMINATION DES REPRÉSENTANTS CANADIEN ET AMÉRICAIN

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant et concerne les pluies acides. Selon un écologiste de renom, avoir des envoyés c'est mieux que rien. Mais alors qu'il tombe chaque année sur le Canada trente millions de tonnes d'anhydride sulfureux en provenance des États-Unis et, dans une moindre mesure, des usines canadiennes, ce qui, et les recherches l'ont prouvé, contamine nos cours d'eau, détruit nos forêts et nos récoltes, la ministre nous dirait-elle dans quelle mesure la nomination de deux représentants pourra remédier à la situation? N'est-ce pas une façon de temporiser au lieu d'agir? Nous en avons l'habitude, monsieur le Président. S'il y a un problème, qu'on nomme un comité.

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, si le député en a l'habitude, pourquoi son gouvernement n'a-t-il pas agi? Depuis combien d'années est-il question de ce problème? Nous avons, nous, pris des mesures. Nous avons conclu avec les provinces un accord très important en vertu duquel nous allons agir dans ce domaine au Canada. Nous nous sommes aussi entendus avec les États-Unis en vue de nous y attaquer ensemble au cours de l'année, en nommant deux personnalités dont le député peut bien faire peu de cas mais en qui beaucoup de Canadiens ont confiance et pensent que ces envoyés nous achemineront vers la solution que nous souhaitons tous à ce problème.

ON DEMANDE DES ASSURANCES

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Monsieur le Président, la ministre passe tout à fait à côté de la question. Ignore-t-elle que l'agence américaine de protection de l'environnement a présenté à la Maison blanche divers plans d'action qui ont tous été rejetés? Le gouvernement canadien a-t-il obtenu quelque garantie que l'administration américaine va donner suite aux recommandations que notre équipe Davis-Lewis pourrait lui présenter?